

Ce qui change en 2019

Le prélèvement à la source

Il a été mis en place au 1^{er} janvier 2019. La MSA assume la collecte de l'impôt pour ses adhérents et pour ses salariés et elle reverse les sommes au Trésor public. L'impôt est directement prélevé au moment du versement du revenu (salaires, retraites, indemnités maladie...).

Le prélèvement est réalisé avec le taux calculé et transmis par l'administration fiscale.

Retraite

Compte tenu de l'annulation de la hausse de CSG pour certains retraités, quatre taux de CSG sont en vigueur en 2019.

0 %	retraite non imposable à la CSG : taux nul
3,8 %	taux réduit
6,6 %	taux intermédiaire (aussi appelé taux médian)
8,3 %	taux plein

Le barème permettant de connaître le taux de CSG applicable à chaque retraité est actualisé chaque année. Le revenu pris en compte est le revenu fiscal de référence (RFR). Pour l'application du taux de CSG 2019, il faut se référer au RFR 2017 qui se trouve dans l'avis d'impôts sur le revenu 2018.

Un passage au taux supérieur de CSG ne s'appliquera que si l'augmentation de revenus dépasse le seuil pendant deux années consécutives.

Cotisations

Les rémunérations versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires sont exonérées des cotisations salariales d'assurance veuvage et d'assurance vieillesse. Seules la CSG et la CRDS resteront dues.

Le dispositif **TODE*** est maintenu du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 avec un élargissement aux contributions patronales de retraite complémentaire et à la cotisation chômage. Il est aussi prévu un barème d'exonération spécifique dégressif. Il sera supprimé au 1^{er} janvier 2021 au profit de la réduction générale des cotisations patronales.

Au 1^{er} janvier 2019, la **réduction générale des cotisations** est étendue aux cotisations patronales de retraite complémentaire légalement obligatoires (Agirc-Arrco) et à la contribution patronale d'assurance chômage pour les entreprises de la production agricole.

La **contribution patronale d'assurance chômage** n'est impactée qu'au 1^{er} octobre 2019 pour les entreprises du paysage et les groupements d'employeurs.

Une réduction de 6 points du taux de la cotisation patronale d'assurance maladie est applicable sur les rémunérations inférieures à un certain seuil, à compter du 1^{er} janvier 2019.

* Travailleurs occasionnels / demandeurs d'emploi

Ce qui change en 2019

Famille

Dans le cadre de l'action en faveur du pouvoir d'achat, le Gouvernement a décidé d'accélérer la revalorisation de la **Prime d'activité** dès le 1^{er} janvier 2019. Elle est applicable sur les revenus professionnels mensuels perçus depuis octobre 2018. Elle se matérialise par une somme supplémentaire versée au titre de chaque membre d'un foyer dont les revenus mensuels sont supérieurs à 592 euros nets en 2019. La revalorisation peut atteindre 90 euros.

Pour l'ensemble des prestations logement, une réforme permettant le calcul d'un droit plus proche de la situation actuelle des ressources de l'allocataire est prévue en 2019.



Santé

L'**offre 100% santé**, dont la mise en œuvre globale est prévue au 1^{er} janvier 2021, concerne les aides auditives, les prothèses dentaires et les équipements d'optique. Cependant un déploiement progressif (plafonnement des tarifs en audiologie et en dentaire, et augmentation du remboursement des aides auditives) a débuté le 1^{er} janvier 2019.

En cas de maternité ou d'adoption, les exploitantes agricoles bénéficient d'une allocation de remplacement pour employer une personne pendant la durée de leur **congé de maternité**. Elles pourront désormais percevoir des indemnités journalières forfaitaires, sous réserve que ce congé dure au minimum huit semaines, si le remplacement s'avère impossible. D'autre part, elles ne seront plus redevables des contributions CSG et CRDS sur l'allocation de remplacement.

Les médecins pourront prescrire des arrêts de travail à **temps partiel thérapeutique** d'emblée, c'est-à-dire sans passer d'abord par un arrêt à temps complet.



Depuis le 20 février, la MSA d'Armorique est sur le réseau social Twitter !

Actualités, événements, chiffres clés...
Suivez la MSA d'Armorique sur le @msa_armorique.



Chiffres clés de l'activité en 2018

Montant global des prestations versées
971,5 millions d'euros

Montant global des cotisations et contributions encaissées
680,7 millions d'euros

Conception : MSA d'Armorique - 05/2019.
12, rue de Paimpont - 22025 Saint-Brieuc cedex Tél. 02 98 85 79 79
Crédits photos : MSA d'Armorique, CCMSA service images, Fotolia, Phovoir, Freepik.



MSA d'Armorique 2018

rapport d'activité

Accompagner les salariés et les exploitants agricoles

- La MSA vous accompagne
- Et plus encore
- Les élus vous accompagnent la MSA accompagne ses élus
- Ce qui a changé en 2018 et notre présence sur le territoire
- Ce qui change en 2019



L'essentiel & plus encore

armorique.msa.fr

Édito

Pour un service public de référence en milieu rural : la MSA

Comme tous les ans, 2018 a connu son lot de réformes et la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 en a annoncé d'autres.

La pression sociale, que nous connaissons depuis la fin d'année, a généré des mesures d'urgence prises par les pouvoirs publics, impactant directement l'activité de notre organisme.

Ceci démontre, une nouvelle fois, l'importance de notre protection sociale, comme amortisseur social, toujours plus sollicitée en période de crise. Cela fait apparaître aussi notre extrême sensibilité à des changements dont l'impact, en terme d'équité, n'est pas toujours perçu.

Dans ce contexte, la MSA a d'autant plus sa place, à la fois par son guichet unique qui offre un service complet, adapté aux besoins du monde agricole et rural, et par sa démocratie sociale de proximité si fortement revendiquée par nos concitoyens.

Ces singularités sont, plus que jamais, la preuve de la modernité de la MSA !

Le plan stratégique que notre institution élabore pour le prochain mandat revendique ce rôle de service public de référence pour le milieu rural. Portons ensemble ce projet en nous mobilisant pour les élections MSA de 2020

Bernard Simon,
Président du Conseil d'administration

Le plan stratégique MSA 2025

Il sera adopté en juin 2019 par l'Assemblée Générale de la CCMSA.
Il est composé de 5 axes de travail, à décliner avec l'ensemble des élus et des caisses de MSA :

- Garantir aux clients un service homogène et performant
- Garantir l'accès à la protection sociale et aux services (publics) des populations et entreprises agricoles et rurales
- Engager les élus pour porter le projet et les ambitions de la MSA "l'essentiel et plus encore"
- La performance au service de nos ambitions
- Une nouvelle ambition institutionnelle en matière de Ressources Humaines, s'inscrivant pleinement dans la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (RSSE) de la MSA.

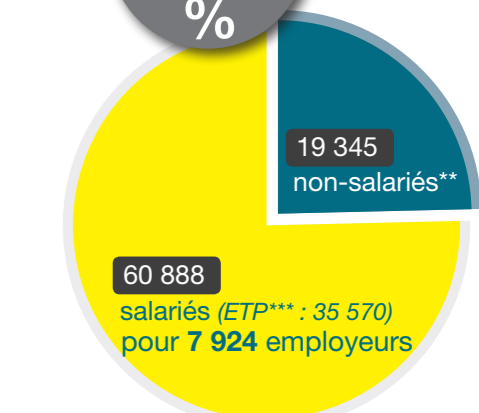
CHIFFRES CLÉS de la population en 2018

16 %

de la population totale des Côtes d'Armor et du Finistère sont des ressortissants MSA soit 237 957 personnes.

33,7 %

sont des actifs



** Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux.

Le groupe MSA d'Armorique en 2018

MSA d'Armorique

616 CDI au 31/12/2018

28 embauches CDI

40 départs CDI

MSA Services

5 associations

35 salariés ETP***

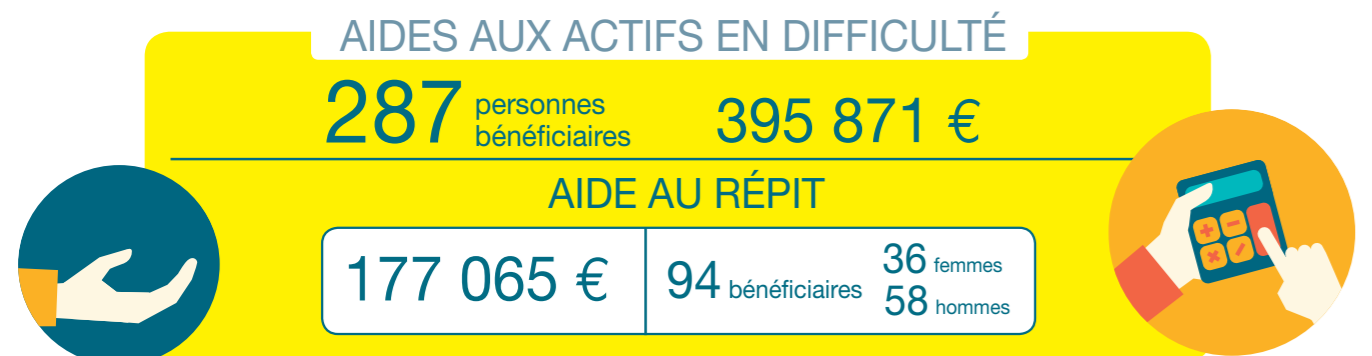
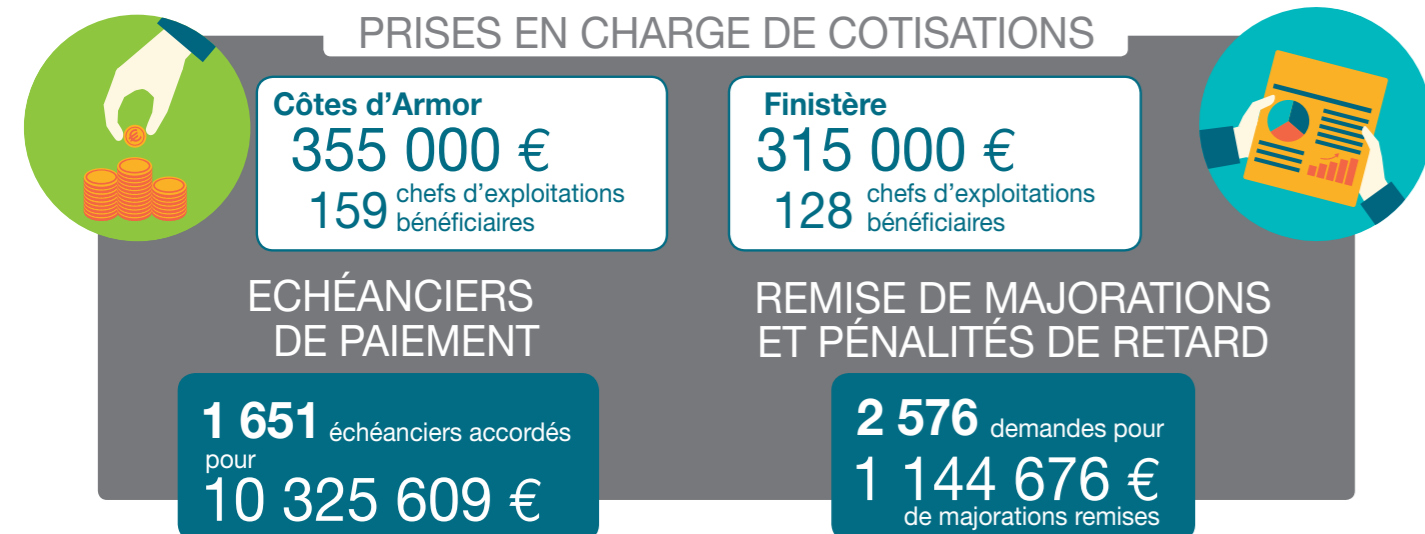
***Equivalent temps plein.

La MSA vous accompagne

Interlocuteur unique de ses adhérents, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Elle leur propose une offre sociale globale au titre de laquelle sont versées toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accident du travail, maladie professionnelle... La MSA assure aussi le recouvrement des cotisations, mais également des contributions sociales et conventionnelles pour de nombreux organismes.

En complément de sa mission de service public, elle gère la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Son organisation en guichet unique facilite la vie quotidienne des assurés, simplifie leurs démarches et permet de mieux les connaître, pour une prise en charge personnalisée. Un étroit maillage territorial lié à une véritable présence sur les territoires ruraux et une forte implication sur le terrain des élus et des équipes MSA lui assurent un rôle actif. Un atout pour proposer des accompagnements spécifiques (individuels et collectifs) adaptés à la situation des intéressés.

La MSA accompagne ses adhérents et leur famille dans les périodes difficiles



Faire face aux crises agricoles avec la MSA

Avec le guide en ligne Pass'AGRI, la MSA propose des dispositifs d'accompagnement pour faire face aux crises agricoles : aides financières, accès aux prestations sociales, actions de prévention et soutien dans l'élaboration d'un nouveau projet professionnel.



Et plus encore

La MSA s'engage à accompagner les familles, les jeunes et les seniors à différents moments de leur vie. Elle peut verser des prestations extra-légales ou mener des actions en faveur des actifs en difficulté. Dans le prolongement de sa mission de service public de protection sociale, la MSA d'Armorique développe également une offre de services dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Les aides en faveur des actifs

Cultivez votre santé.

Cette action est proposée aux exploitants en arrêt de travail depuis plus de 30 jours. Elle permet de disposer d'informations nécessaires à la prise de décision, de repérer les partenaires et acteurs utiles à leurs situations et d'acquiescer les techniques pour prendre soin de soi.

Continuer ou se reconverter

La MSA organise des sessions, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, pour faire le point sur l'avenir professionnel des actifs. Cette action est destinée aux exploitants qui ressentent des difficultés dans leur activité et qui s'interrogent.

ARPIJ : Action de remobilisation professionnelle en Indemnités Journalières

Ce dispositif inter-régimes (MSA, CPAM, ENIM, SSI, avec le soutien de l'AGEFIPH) permet à des salariés et non salariés agricoles, confrontés à un problème de santé avec risque d'invalidité, de préparer leur retour à l'emploi avant la fin de l'indemnisation de l'arrêt de travail.

GESAT : Groupes d'information et d'échanges pour les salariés en arrêt de travail prolongé

Un arrêt de travail prolongé s'accompagne souvent d'un sentiment d'isolement, de difficultés administratives ou d'inquiétudes face à l'avenir. Afin d'aider les salariés concernés, (en arrêt de travail depuis plus de deux mois), la MSA d'Armorique organise des groupes d'information et d'échanges.

L'Association santé éducation et prévention sur les territoires (ASEPT)

de Bretagne propose, sur l'ensemble du territoire, des réunions publiques et des ateliers, adaptés aux seniors. Les Ateliers mémoire "PEPS Euréka", les Ateliers Vitalité, les Ateliers Nutrition Santé Seniors et à venir les Ateliers Numériques sur tablettes sont labellisés par la Caisse Centrale de la MSA (CCMSA) et conformes au référentiel "Pour bien vieillir" élaboré par les caisses de retraite. L'ASEPT informe, sensibilise et aide les participants à faire le point sur leurs capacités physiques, cognitives ou encore sensorielles. Guidés par des travailleurs sociaux et dans un esprit de partage, ils vont acquiescer des savoir-faire pour améliorer leur quotidien.

Depuis octobre 2016, 3500 personnes ont participé à 292 actions de prévention santé.

L'association **Armoric Expertise** évalue les besoins des personnes âgées dans le cadre de l'aide au maintien à domicile des caisses de retraite. Ses travailleurs sociaux interviennent sur l'ensemble de la Bretagne. Armoric Expertise est habilitée, depuis 2015, par la Haute Autorité de Santé, pour la réalisation des évaluations externes des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

L'association accompagne également les collectivités territoriales pour la réalisation de diagnostics locaux tels que l'Analyse des besoins sociaux des CCAS et CIAS.

36 000 évaluations à domicile ont été réalisées depuis 2011.

Et aussi

L'aide au répit en cas d'épuisement professionnel
Cet accompagnement personnalisé permet aux exploitants ou salariés de la production agricole en situation d'épuisement professionnel de souffler et de prendre soin d'eux.

Le maintien en emploi des travailleurs agricoles
Ce dispositif d'accompagnement individualisé et renforcé vise à maintenir en emploi les salariés et non-salariés confrontés à des problèmes de santé ou de handicap pouvant impacter leur activité professionnelle.

L'avenir en soi, faire face au changement
Ce programme d'accompagnement permet d'aller puiser dans ses propres ressources les atouts nécessaires pour réussir une période de changement.

Agri'écoute : 09 69 39 29 19
Un numéro d'écoute en cas de détresse.

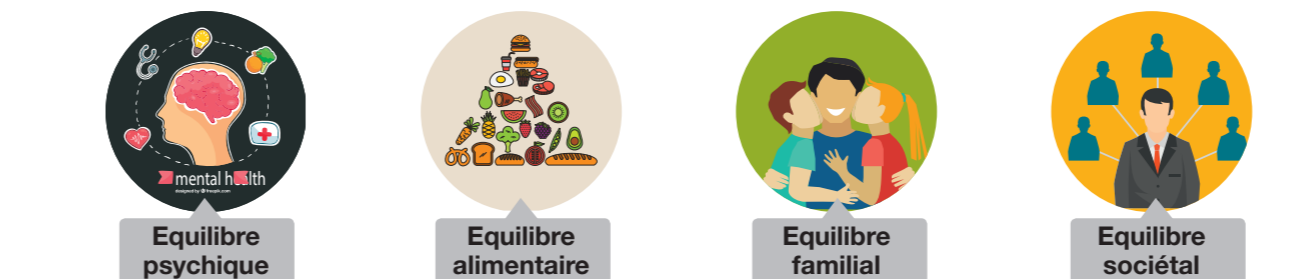
Les élus vous accompagnent

Des actions variées avec pour points communs la prévention et l'animation du territoire.

1 - Des plans nationaux déclinés sur les territoires



2 - Mais aussi des initiatives locales



3 - Une présence lors des manifestations agricoles



* Prévention des risques professionnels

La MSA accompagne ses élus

1 - Des rencontres régulières

- Réunions de rentrée, d'information (ou d'hiver), de fin de saison.
- Rencontre CD-PEL : une fois par an, début octobre, les membres des Comités Départementaux et les Présidents d'Echelon Local se réunissent.
- Réunions des délégués du 2^{ème} collège.

2 - Une information dédiée



Ce qui a changé en 2018

Santé

- Depuis le 1^{er} septembre 2018, les jeunes qui débutent des études supérieures restent au régime d'assurance maladie de leurs parents. Les jeunes deviennent assurés à titre personnel à 18 ans. Une contribution sera acquittée auprès du centre régional des œuvres universitaires et scolaires. La cotisation annuelle forfaitaire est supprimée. Lorsque le régime agricole est compétent pour les frais de santé, il l'est également pour les prestations de la branche famille et notamment les aides au logement au titre du guichet unique.
- Le déploiement du **Dossier Médical Partagé** est généralisé en 2018. Gratuit et confidentiel, il conserve précieusement les données de santé en ligne. Il permet de les partager avec le médecin traitant et tous les professionnels de santé qui prennent en charge le patient, même à l'hôpital. Pour les assurés MSA, le DMP peut être créé aujourd'hui dans les accueils de la MSA ou lors d'une consultation ou d'une hospitalisation par un professionnel ou un personnel de santé.
- La **reprise à temps partiel thérapeutique** a été mise en place pour les non-salariés agricoles en 2018. 89 d'entre eux ont pu bénéficier de ce dispositif.

Cotisations

Afin d'effectuer plusieurs formalités en une seule déclaration, et répondre aux obligations liées au prélèvement à la source, la MSA propose trois solutions : la DSN, le Tesa simplifié ou le Tesa+. La DSN s'impose à toutes les entreprises toutefois le Tesa simplifié est maintenu en 2019 afin de faciliter les démarches des TPE agricoles pour l'embauche de salariés en CDD de moins de 3 mois quel que soit le secteur d'activité professionnelle et l'effectif salarié. Enfin pour les petites entreprises sans logiciel de paie, le Tesa + permet de déclarer de façon exclusive les salariés en CDI et CDD. À ce jour, certaines catégories de salariés sont toujours exclues du dispositif Tesa+ (Apprentis, mandataires, bûcherons...).

ACCEO

Depuis octobre 2018, nos assurés sourds ou malentendants peuvent contacter la MSA via une application gratuite. Celle-ci permet de lire la transcription des réponses orales de l'agent MSA sur téléphone portable ou tablette ou de bénéficier d'une traduction réalisée par un interprète en langue des signes.

Programme transparence

Cet engagement gouvernemental a été mis en place pour renforcer la transparence et l'efficacité des services publics. Tous ceux qui sont en relation avec les usagers doivent publier, trimestriellement, des indicateurs de résultats, de qualité de service et de satisfaction des usagers. Dans un 1^{er} temps, les données correspondent au taux global de satisfaction, au taux de satisfaction des utilisateurs du site internet, au pourcentage d'appels aboutis, au délai de réponses aux mails, au taux de dossiers payés à échéance pour les prestations familiales et pour les prestations retraite. Puis seront ajoutés le taux de réclamations traitées dans les délais, le taux de personnes reçues sur rendez-vous et le délai moyen de paiement d'une Feuille de soins électronique (FSE) aux assurés.

Notre présence sur le territoire

Des professionnels vous accueillent exclusivement sur rendez-vous dans les agences et sans rendez-vous à Landerneau et Saint-Brieuc, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. Pour prendre rendez-vous, appelez le 02 98 85 79 79 ou connectez-vous sur "Mon espace privé". Pour vos démarches en ligne, vous pouvez vous rendre dans une MSAP partenaire.

